



PAR COURRIEL

Gatineau, le 5 août 2022

L'honorable Anthony Rota
Président
Chambre des communes
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Speaker.President@parl.gc.ca

Objet : Projet pilote en interprétation parlementaire

Monsieur le Président,

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) a appris par les médias que le Bureau de régie interne (BRI) de la Chambre des communes du Canada a été mandaté pour tenir un projet pilote visant à faire face à l'insuffisance de l'offre en interprétation sur la colline parlementaire.

Bien que l'OTTIAQ reconnaisse le bien-fondé de l'objectif visé, il déplore vivement que le projet permette au BRI de recourir à des interprètes non accrédités par le Bureau de la traduction (BT).

Pour les élus qui ont recours à l'interprétation et pour leurs commettants qui suivent leur travail, il en résultera fatalement une détérioration de la qualité d'un service qui est pourtant une exigence constitutionnelle.

En effet, le Bureau de régie interne ne possède clairement pas l'expertise nécessaire pour procéder à la sélection d'interprètes parlementaires qualifiés ou pour évaluer la qualité de leur prestation. Les travaux parlementaires ne méritent pas semblable nivellement par le bas.

Qui plus est, par ce projet pilote, la Chambre des communes passe outre à sa propre loi, la Loi sur le Bureau de la traduction (<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/t-16/>), qui a été adoptée en 1934 et qui fait du Bureau le seul organisme fédéral habilité à fournir des services de traduction et d'interprétation aux deux chambres du Parlement du Canada et à leurs comités.

L'Ordre déplore également que ni lui ni les associations membres du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC), lesquels ont le mandat de régir la profession d'interprète agréé, n'aient été consultés.



Divers facteurs expliquent pourquoi le prestige du Parlement du Canada ne suffit malheureusement plus pour contrer le manque d'offre en interprétation sur la colline parlementaire. La hausse généralisée de la demande d'interprétation dans l'ensemble du Canada en est un. Les horaires de travail sur la colline en est un autre. Il y en a d'autres.

Des mesures s'imposent donc.

Cependant, outrepasser le mandat et l'expertise du Bureau de la traduction, comme le fera le projet pilote, n'en est absolument pas une. Cela ne fera qu'exacerber le problème, car le recours à des interprètes non accrédités détériorera la qualité et risque fort de susciter des défections dans les rangs des interprètes dûment accrédités.

La solution passe par la concertation de tous les joueurs clés, en premier lieu le Bureau de la traduction et le BRI naturellement, mais aussi l'OTTIAQ, le CTTIC et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) en raison de leur connaissance approfondie de la profession, des ressources disponibles et de leur utilisation optimale pour les besoins de la Chambre.

Je demeure à votre disposition pour discuter avec vous ou vos représentants des mesures qui permettront de remédier à la pénurie d'interprètes parlementaires. Il s'agit là d'une question de la plus haute importance pour le respect des droits linguistiques des élus et du public canadien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Donald Barabé, traducteur agréé

C.c. :

Madame Lucie Séguin, Présidente-directrice générale, Bureau de la traduction
Madame Claudine Belhomme, Présidente, Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)
Madame Linda Ballantyne, Présidente, Association internationale des interprètes de conférences (AIIC)